LES GRÈVES DE PARIS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Un Conseil de Cabinet extraordinaire

Si l'ordre de grève n'est pas rapporté, le gouvernement décidera la réquisition des agents des services publics

A 15 h. 45 les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en Conseil de cabinet à l'hôtel Matignon.

A 18 h. 30, les ministres socialistes se sont retirés dans une salle attenante à celle du Conseil, pour délibérer. Pendant ce temps les ministres radicaux continuaient leur échange de vues.

Le Conseil de cabinet s'est pris fin à 19 heures.

Le gouvernement a été unanime à estimer qu'il devait assurer, dans les circonstances actuelles, le fonctionnement des services publics.

En conséquence, si l'ordre de grève n'est pas rapporté, le gouvernement décidera la réquisition des agents des services publics pour assurer la distribution de l'électricité, de l'eau, du gaz, etc...

Dautre part, le gouvernement a prédès à présent, des dispositions pour intensifier l'emploi des camions militaires pour les services des transports.

A 19 h. 35, M. William Bertrand, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, a remis à la presse le communiqué suivant :

« MM. Camille Chautemps, président du Conseil, et Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, ont exposé au Conseil la situation créée par la grève des services publics.

« Le gouvernement, conscient de ses responsabilités, s'est montré unanimement résolu à ne point tolérer un arrêt dans le fonctionnement des services publics.

« Il veut espérer que le personnel intéressé, pénétré de ses devoirs particuliers envers le pays et du sentiment

(Ph. France-Presse.)

LES AMAS DE DÉTRITUS AUX ABORDS DES HALLES.

de solidarité nationale, fera preuve du sang-froid et de la sagesse nécessaires, en reprenant sans délai le travail.

« Le Conseil de cabinet a décidé, en tout état de cause, et à l'unanimité, de maintenir l'ordre et d'assurer le fonctionnement indispensable des services publics ».

M. Chautemps fait part au bureau de la C.G.T. des décisions du gouvernement et l'invite à faire cesser la grève

A l'issue du Conseil de cabinet, M. Camille Chautemps, assisté de MM. Paul Faure, ministre d'Etat et Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, a reçu les membres du bureau de la C.G.T.

Il leur a fait part des résolutions prises par le gouvernement et a fait appel à leur sentiment ou devoir civique, en vue de mettre immédiatement un terme à une grève qui cause d'importants dommages à la population parisienne et à la nation elle-même.

L'entretien s'est terminé à 20 h. 25.

Interrogés par les journalistes, les délégués, MM. Belin, Racamond, Buisson, Raynaud, Bouyer et Bothereau, se sont bornés à déclarer qu'ils allaient rendre compte de leur entrevue à la commission administrative de la C.G.T.

Avant leur réception par M. Chautemps, ils ont conféré avec MM. Léon Blum, Paul Faure et Dormoy, dans le cabinet du vice-président du Conseil.

MM. LÉON BLUM, MARX DORMOY ET PAUL FAURE, A LA SORTIE DU CONSEIL DE CABINET. (Ph. N.Y.T.)

(Ph. France-Presse.)

DES GARDES MOBILES CIRCULENT DANS PARIS.

Le groupe socialiste approuve le gouvernement

Le groupe socialiste a tenu une réunion dans la soirée à 23 h. Il a entendu un exposé de M. Léon Blum sur le mouvement gréviste et les décisions prises par le Conseil de cabinet.

Le groupe a été unanime à approuver l'attitude du gouvernement et à renouveler sa confiance aux ministres socialistes qui en font partie.

Le préfet de la Seine n'engagera aucune conversation avant la reprise du travail

Une délégation du Comité intersyndical des services publics avait demandé mardi une audience au préfet de la Seine qui la lui avait accordée. Il n'était pas alors question de grève. Les délégués se sont donc présentés mercredi matin et ont été reçus.

M. Villey nous a déclaré à l'issue de cette entrevue :

— J'avais pris un engagement et je l'ai tenu ; mais entre ma promesse et l'heure de la réception, la situation s'est profondément modifiée. Dans ces conditions, j'ai déclaré aux délégués que je n'accepterais d'engager des conversations que lorsque le travail serait repris.

Le personnel municipal a été augmenté de 2.400 francs depuis le début de l'année

Au début de l'année, le 31 janvier exactement, le Conseil municipal avait voté une « avance » de 1.800 francs par an au personnel sur ce que l'Etat accorderait au sien.

Depuis lors, l'Etat a accordé à son personnel une augmentation totale de 2.400 francs.

Comme conséquence, le Conseil municipal a décidé dans sa séance de nuit de lundi dernier, d'ajouter 600 francs aux 1800 francs déjà votés, ce qui mettait le personnel de la ville de Paris au même taux que le personnel de l'Etat.

Les travailleurs municipaux n'acceptent pas cette solution. Ils exigent une augmentation de 1.200 francs au lieu de 600, ce qui porterait en définitive à 3.000 francs le total du relèvement de leurs salaires.

La décision est d'ordre ministériel, disent les rapporteurs municipaux

Nous avons pu rencontrer MM. Contenot et Alfred Bour, rapporteurs généraux du personnel de la Ville de Paris, qui nous ont déclaré en substance :

« La cause du conflit actuel nous échappe complètement, parce que notre délibération du 27 décembre, a été prise en conformité des instructions ministérielles.

« Voici d'ailleurs quelles sont ces instructions contenues dans la circulaire n° 73 du ministre de l'Intérieur adressée aux préfets :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître, d'accord avec le ministre des Finances, que les délibérations des Conseils généraux et des Conseils municipaux tendant à améliorer également la situation du personnel des collectivités locales pourront être approuvées à condition que leur décision n'ait pas pour effet de placer les personnels locaux dans une situation plus avantageuse que celle qui est faite aux personnels qui peuvent lui être comparés. »

Les rapporteurs ont ajouté que, dans ces conditions, c'est aux ministres intéressés de prendre une décision et non pas à l'assemblée municipale qui n'a fait que suivre strictement les instructions gouvernementales.

Le Conseil général de la Seine porterait à 1.200 francs la nouvelle indemnité temporaire du personnel départemental

Le Conseil général de la Seine a tenu séance mercredi matin sous la présidence de M. Victor Constant, président.

M. Castellaz, rapporteur général du personnel, a signalé que le Comité du budget avait examiné la question du personnel et qu'il avait décidé que la nouvelle indemnité temporaire allouée au personnel départemental serait fixée à 1.200 francs et qu'une avance correspondant à la période du dernier trimestre de l'année serait payée immédiatement si l'Administration en a la possibilité matérielle.

Une réunion des délégués des grévistes à la C.G.T.

Aucun communiqué n'a été publié à l'issue de la réunion qu'ont tenue, mercredi matin, au siège de la C.G.T., sous la présidence de membres du bureau confédéral, les représentants des Fédérations intéressées aux conflits en cours.

Au Sénat, on déplore l'attitude des employés municipaux

La grève des services publics parisiens a produit au Sénat, un sentiment de malaise.

Les sénateurs étaient à peu près unanimes à souligner l'inopportunité du geste qu'ont voulu faire les employés municipaux. Sans vouloir apprécier la légitimité des revendications présentées, les membres de la Haute Assemblée, sans distinction de nuances politiques, s'accordaient pour estimer extrêmement fâcheuse une grève des services publics alors que n'ont pas été mis en œuvre les moyens de conciliation prévus par la loi.

On indiquait, au surplus, que le mouvement survient à un moment où M. Chautemps multiplie les preuves de sa volonté d'apaisement, et de conciliation et on soulignait combien était regrettable à tous égards une telle coïncidence.

Une lettre du président de la Chambre de Commerce de Paris à M. Chautemps

M. Louis Pérasson, président de la Chambre de commerce de Paris, a adressé à M. Chautemps, président du Conseil, la lettre suivante :

« Interprète de l'anxiété grandissante et unanimement partagée par ses ressortissants en présence de l'extension systématique du mouvement de grève qui vient d'aboutir à l'arrêt brutal des services publics concédés de la région parisienne, notre Compagnie se doit de faire entendre, au nom des intérêts dont elle a légalement la charge, la protestation la plus énergique contre les perturbations d'un exceptionnel caractère de gravité qui sont délibérément causées à l'ordre public par des Syndicats irresponsables, contre les attaques concertées d'agitateurs professionnels qui atteignent les citoyens français dans leurs droits les plus sacrés.

« La Chambre de commerce de Paris vous prie instamment, Monsieur le président du Conseil, au nom des commerçants et des industriels de la capitale, qui leur en font la demande pressante, de leur assurer la protection qu'ils tiennent de la loi quant au respect de la liberté du travail et de la liberté individuelle.

« La paralysie imposée aux entreprises de la région parisienne et les incalculables répercussions économiques de mesures dont le but est indéniablement révolutionnaire, frappent lourdement toute l'économie nationale au moment même où les conclusions du Comité d'enquête sur la production, que vous avez institué, soulignent avec force la nécessité impérieuse de production qui s'impose à la France.

« Aussi bien, la Chambre de commerce de Paris veut-elle espérer que le gouvernement que vous présidez n'hésitera pas à prendre avec toute la fermeté désirable, eu égard aux circonstances actuelles, les décisions que nécessite le maintien de l'ordre public ».

Un appel du président du Conseil municipal à la population parisienne

M. René Paillot, président du Conseil municipal de Paris, a adressé un appel à la population parisienne.

Il y est dit notamment que la grève des services municipaux n'a aucune excuse, car le Conseil municipal a accordé à son personnel au cours de l'année, des augmentations qui, au 31 décembre, sont égales à celles accordées par l'Etat à ses fonctionnaires parisiens.

La population parisienne jugera si cette grève est logique et justifiée. La proclamation se termine par un appel au calme et demande à ceux qui ont suivi un mot d'ordre de songer à l'immense population qu'ils ont la mission de servir.

L'hostilité de la Confédération française des travailleurs chrétiens à la grève

La Confédération française des travailleurs chrétiens tient à souligner qu'elle estime dans l'intérêt même de la classe ouvrière, qu'une grève ne saurait être déclarée, quelque légitimes qu'en soient les motifs en dehors du jeu normal des procédures de conciliation et d'arbitrage.

Une initiative comme celle qui a été prise par l'Intersyndicale cégétiste des services publics ne peut qu'apparaître comme une inadmissible brimade envers la population parisienne et contribuer à élargir le fossé que certains semblent vouloir creuser entre les différentes catégories sociales du pays.

Le « Journal officiel » en être mains époïs que d'habitude

Par suite du manque de gaz et de la difficulté de chauffer les linotypes, le « Journal Officiel » ne comportera jeudi qu'un nombre de pages assez réduit. Il ne pourra pas publier le compte rendu des débats parlementaires.

Quelques incidents

Au début de l'après-midi, la police a fait évacuer à la C.P.D.E. les stations de la rue du Laos, de la rue Boissière, de la rue de Rennes, de la rue d'Aboukir, de l'avenue Trudaine et de la rue de la Chaise au Gaz, l'usine de Clichy et l'usine de la rue Petrelle.

D'autre part, au cours des tentatives de débauchage dans des magasins d'alimentation, notamment rue du Commerce, cinq arrestations ont été opérées pour entrave à la liberté du travail.

PAR SUITE DE LA GRÈVE DES TRANSPORTS, DES MILLIERS DE COLIS RESTENT EN SOUFFRANCE DANS LES GARES DE PARIS. (Ph. Keystone.)

* * *

Le Conseil municipal et le Conseil général de la Seine ont été privés de chauffage. Les bureaux de le préfecture de la Seine n'ont pas davantage été chauffés. Une quinzaine de grévistes occupent la chaufferie de l'Hôtel de Ville.

M. Bucaille, syndic du Conseil municipal et du Conseil général s'est adressé au commissaire de police pour faire évacuer ce local. Ce fut en vain. Le commissaire attendait des instructions supérieures.

M. Contenot, vice-président du Conseil municipal, s'étant rendu mercredi matin à la porte du cimetière Montparnasse pour attendre un convoi funèbre trouva cette porte fermée. Il appela police-secours. Les agents firent ouvrir les grilles ; mais quand le cortège funèbre arrive, le concierge prétendit interdire l'accès de la nécropole ! On passa outre et l'enterrement eut lieu sans autre incident.

Un enfant qui se balançait à une escarpolette reste pendu par son cache-nez

Thonon-les-Bains, 29 décembre. — Alors qu'il s'amusait à se balancer sur une escarpolette, fixée à une branche de sapin, le jeune Stefan Gelmo, 8 ans, s'est pendu accidentellement.

Une écharpe qu'il avait au cou s'accrocha, en effet, à une branche et s'y fixa solidement. Le petit fut alors arraché de son siège et resta pendu.

Aux cris poussés par ses camarades, quelqu'un accourut, mais le pauvre enfant, lorsqu'on parvint à le dégager, avait succombé à la strangulation.

Dans une crise de folie, un Marocain tue sa belle-mère et ses trois beaux-frères

Casablanca, 29 décembre. — Au cours de la nuit dernière, un indigène, Amar Ben Abdelkader, habitant un douar situé à une vingtaine de kilomètres de Brebrechid a, dans une crise de folie, tué à coups de fusil et de hache sa belle-mère et ses trois beaux-frères.

Le meurtrier est en fuite.

Demandez à nos vendeurs et dépositaires

LE DIMANCHE DE ROUBAIX-TOURCOING

Hebdomadaire illustré qui paraît désormais sur 12 pages

Contes, nouvelles, deux feuilletons, page de la famille, conseils pratiques recettes de cuisine, mode, actualités photographiques locales et régionales

LE NUMÉRO : 25 centimes

* CONTE *

LE PRINCE CHARMANT

Le chemin où flânait la jeune fille, en bordure de la forêt, formait comme un long berceau qui filtrait l'or étincelant d'un beau matin chaud de juin. Des taches blondes dansaient sur le sol souple de la terre de bruyère. Des chansons d'oiseaux s'élevaient gaiement des ramures. Les senteurs des bois embaumaient l'atmosphère. La sève animait tout, éclatait de toute part en bruissements imperceptibles. Et l'âme délicieusement baignée par la poésie de l'heure et du lieu, Hélène Devérac se grisait d'air, de lumière, de parfums, de rêves imprécis.

Elle allait, lente et légère, mâchonnant un brin d'herbe ou une fleur sauvage, et son imagination vagabondait.

Elle regardait l'extrémité de l'allée ou, à droite, à travers le rideau de feuillage, la clairière, comme s'attendant d'y voir paraître, ainsi qu'en un joli conte de fée, quelque Prince Charmant.

Dans ce site ravissant où Hélène était venue villégiaturer, le Prince Charmant ne pouvait-il être quelque gentilhomme campagnard, plus cérébral, plus sérieux, mieux éduqué surtout, que tant de jeunes citadins, et qui, sans aucun doute, serait de son côté tout de suite séduit par la gracieuse apparition d'Hélène ?

Et pourquoi pas ? N'était-ce donc que dans les romans ou les contes qu'il arrivait de ces aventures providentielles ? Les écrivains, ces marchands d'illusions heureuses et consolantes, ont-ils tant d'imagination qu'ils créent de toutes pièces et sans exemple aucun les bonheurs qu'ils nous montrent ? se disait-elle sans vouloir y croire, — car il lui était agréable de n'y pas croire.

A gauche, le chemin fut bientôt bordé d'une ruine moussue de pan de mur. Au faîte, une touffe de chèvre-feuille attira les regards d'Hélène Devérac. Elle en voulut cueillir. Le mur n'était pas haut. Néanmoins, s'élevant sur la pointe des pieds, elle n'atteignait pas les fleurs. Elle multipliait les vains efforts pour y parvenir et plus elle en constatait l'inanité, plus elle s'y obstinait. Or, regardant autour d'elle pour découvrir une pierre ou un morceau de bois mort sur quoi se hausser, elle dut retenir un cri : quelqu'un venait de surgir à l'extrémité de l'allée, sans qu'elle y eût pris garde, et s'avançait vers elle, mais au lieu du tendre bouleversement qu'elle attendait de l'arrivée du Prince Charmant tout à l'heure prévue, un effroi la saisit, qui la paralysait.

L'homme pouvait être assez jeune encore, mais son aspect sinistre n'en était que plus inquiétant.

Dans son visage hâve et jaunâtre, de grands yeux gris profonds, comme perpétuellement animés d'une fièvre calme — si l'on peut user de cette définition paradoxale — semblaient creuser davantage ses traits vraisemblablement durcis par le malheur et les privations. Ses vêtements étaient juste ce qu'il fallait pour qu'on ne pût les qualifier de loques. Sa démarche n'était pas lourde comme d'ordinaire celle des cheminoux et des gueux de la terre, mais féline. — de quoi, pour Hélène, s'alarmer plus.

Si vive était sa terreur qu'elle ne parvenait pas à se donner suffisamment pour la dissimuler.

L'inconnu s'approchait, tranquille. Lorsqu'il fut à quelques pas de la jeune fille, incapable d'un mouvement, il sourit, de ce sourire contraint, un peu amer, des gens qui n'en ont point l'habitude : un rictus. Sans mot dire, il passa près d'Hélène, alla au pied du mur et, d'un élan agile, s'accrocha au faîte, s'y maintint d'une main, cueillant délicatement de l'autre la touffe de chèvre-feuille, puis, se laissant retomber, reprit contact avec le sol. Il se tourna vers la jolie promeneuse, ôta son feutre décoloré par les intempéries et fit, avec cette aisance que donne seule une éducation parfaite, un profond salut.

— Mademoiselle, dit-il d'une voix grave et chaude, avec une pointe d'accent étranger, voulez-vous me permettre de vous offrir ces fleurs que j'ai été peine de vous voir vous efforcer d'atteindre sans y parvenir ?

L'attitude de cet homme, son geste galant, ses manières distinguées qu'il semblait avoir tout à coup rapprises devant elle, contrastaient tellement avec sa mise et son aspect, qui avaient à sa vue épouvanté Hélène Devérac, qu'elle en demeurait confondue et que, toute crainte disparue, mais soudainement intimidée, elle osait à peine se saisir des fleurs. Elle le fit pourtant et en respira aussitôt le parfum pour dissimuler sa gêne.

— Merci, Monsieur !

Elle avait dit cela tout naturellement. L'inconnu posa sur elle un regard un peu voilé et pâlit légèrement, serrant les mâchoires comme pour maîtriser une brutale émotion intérieure, puis il s'inclina plus bas que la première fois.

— C'est moi, Mademoiselle, qui vous dois un grand merci pour m'avoir permis de vous donner si facilement ce plaisir... et surtout pour la bonne grâce avec laquelle vous avez accepté ces fleurs... Vous m'avez appelé « Monsieur »... Cela m'a été très doux... Il y a si longtemps que l'on ne m'a pas parlé ainsi !

Elle pensa alors seulement qu'en effet, n'avaient été les façons de cet homme, elle lui aurait dit : « Mon brave », ou employé à son égard une expression analogue.

Elle devina que le malheureux avait été victime d'un très grand changement de condition et il lui inspira un double sentiment de pitié et de respect. Elle voulut lui être de propos délibéré plus agréable encore qu'elle ne l'avait été inconsciemment. Elle dit avec une feinte candeur, pour marquer sa considération :

— Mais comment pouvais-je dire, sinon « Monsieur » ?

— Merci ! merci ! fit-il.

Il allait s'éloigner, mais semblant obéir à un besoin subit de demi-confidence, il dit avec un sourire d'une tristesse infinie, cette fois :

— « Monsieur », c'est trop pour moi, à présent. Et pourtant, jadis, on m'appelait « Monseigneur !... » Oui, j'étais prince en Russie... Devant le ravissant tableau que vous faisiez en cherchant à cueillir le chèvre-feuille sur ce mur, je me croyais revenu au bon vieux temps. J'ai instinctivement retrouvé un geste d'autrefois et vous m'avez témoigné la même considération que vous auriez eu alors pour moi... Merci, Mademoiselle, d'avoir un instant, sans vous en douter, ressuscité mon passé !... Depuis la révolution, l'émigration, j'ai descendu tous les degrés de la misère avant de devenir, de ferme en métairie, ouvrier agricole... J'aime mieux cela que d'être chauffeur de taxi : je parcours moins de kilomètres, mais je vois plus de pays ; je suis plus près de la Nature et me crois plus libre... Adieu, Mademoiselle !...

Il s'inclina encore. Puis, très bas, avec une émotion contenue :

— Merci encore !

Il disparut.

Hélène s'assit sur le rebord du chemin. Un prince ! c'était un prince !... Pas le Prince Charmant qu'elle avait espéré, bien sûr ! mais qui laisserait quand même dans sa mémoire un inoubliable souvenir.

Sans qu'elle sût pourquoi, des larmes perlèrent à ses paupières : c'était d'avoir entrevu, dans ce beau matin ensoleillé, tout le tragique de la vie, à travers le moderne conte de fée dont elle venait d'être l'héroïne.

Henri CABAUD.

Trente-quatre conventions commerciales nouvelles ont été conclues par la France, en 1937

Le ministre du Commerce a surtout cherché à obtenir un accroissement des exportations

Paris, 29 décembre. — Les négociations économiques auront été particulièrement actives au cours de 1937. Trente-quatre conventions commerciales nouvelles, dont sept accords de tourisme, ont été conclues par la France dans les douze mois écoulés, sans compter les prorogations de traités venus à expiration.

Dans ces négociations, le ministre du Commerce a cherché d'abord à profiter de l'augmentation des achats français à l'étranger pour lutter d'obtenir un accroissement des exportations. La difficulté majeure qu'il a dû surmonter est que la France importe surtout des matières premières alors qu'elle vend principalement des produits fabriqués. Toutefois des résultats intéressants ont pu être atteints.

Avec les Etats d'économie libérale

C'est ainsi que des contingents ont été obtenus de l'Union douanière belgo-luxembourgeoise et de la Suisse, en même temps qu'un système de contrôle permettant le report à l'année suivante des parts de ces contingents éventuellement inutilisés.

Des arrangements analogues ont été accordés par les Pays-Bas. De l'Angleterre, une augmentation des achats en France de poteaux de mines a été obtenue en contre-partie des importations de charbon.

Les échanges se sont faits plus actifs avec la Suède et les pays scandinaves.

Avec les pays à monnaie contrôlée cette politique devait être complétée par des accords aboutissant à la liquidation des arriérés de clearings et à empêcher la formation de nouveaux arriérés.

Un système comportant la suppression des clearings a été établi dans ce but avec succès. En effet, les 1.200 millions de francs mobilisés à l'étranger, étaient réduits au 1er octobre, à 225 millions.

Avec l'Allemagne

L'arriéré de 135 millions qu'il fait apparaître la liquidation du clearing franco-allemand n'est pas compris dans ce chiffre, car il va se trouver automatiquement résorbé au mois d'avril prochain. Par les nouveaux accords, les exportations intéressant particulièrement la production française prennent, d'autre part, sur le marché allemand une place qu'elles avaient perdue depuis deux ans environ.

Des traités semblables ont été conclus avec la Hongrie, la Yougoslavie, la Pologne, le Danemark et, dans une mesure moindre, avec les Etats baltes.

Prochaines négociations avec l'Italie

De plus, des négociations vont être très prochainement engagées avec l'Italie qui viserait à liquider des arriérés de clearing.

M. Hervé Alphand, directeur des accords commerciaux au ministère du Commerce, partira pour Rome le 1er janvier prochain.

On espère aussi mettre à bref délai la dernière main aux accords en instance avec la Tchécoslovaquie et l'Argentine.

Les accords de tourisme

De plus, des accords de tourisme ont permis à de nombreux étrangers de venir en France durant l'Exposition. On doit signaler à ce propos les chiffres suivants qui montrent l'ampleur des résultats obtenus : Allemands, 80.000 ; Polonais, 5.000 ; Hongrois, 12.500 ; Bulgares, 5.000 ; Yougoslaves, 12.000 ; Roumains, 15.000 ; Tchécoslovaques, 26.000 ; Italiens, 48.000.

En résumé, l'année 1937 fait apparaître en regard de l'augmentation des importations un progrès sensible des exportations. En effet, les ventes à l'étranger ont augmenté pour les matières premières de 5 % en tonnage et de 35 % en valeur, tandis que celles de produits fabriqués s'élevaient de 10 % en tonnage et de 25 % en valeur.

Le yacht «P'tit Bout» d'Henry Garat est vendu à un industriel de Tourcoing

Le yacht d'Henry Garat « P'tit Bout », battant toujours pavillon anglais, est arrivé au port de Dunkerque mercredi matin et s'est amarré près du phare. Il doit être franchisé et arborera bientôt le pavillon français. En effet, ce joli bâtiment vient d'être acquis par M. Jean Segard, industriel à Tourcoing.

Le yacht a d'ailleurs déjà échangé son personnel cosmopolite anglo-grec contre un équipage français, sous les ordres du capitaine Gianty, qui est allé la prendre à Ostende et vient de le ramener à Dunkerque.

Il séjournera une semaine au port, puis, toutes formalités ayant été accomplies, il fera route sur Cannes.

DERNIÈRE HEURE

LES GRÈVES DE PARIS

La commission administrative de la C.G.T. se réunit

A 21 h. 20, la délégation du bureau de la C.G.T. qui s'était rendue à la présidence du Conseil, arrive rue Lafayette où l'attendent les membres de la commission administrative de la Confédération.

La réunion de la commission commence aussitôt.

Dans le même immeuble sont réunis les responsables de l'Intersyndicale des services publics de la région parisienne.

Ces deux séances sont fréquemment suspendues pour permettre des échanges de vues entre les membres des deux organismes.

Le chef du secrétariat particulier de M. Paul Faure, sa femme et son fils sont tués dans un accident d'auto près de Montargis

M. Pierre Michelin est grièvement blessé

Montargis, 29 décembre. — Deux autos sont entrées en collision près de Montargis, l'une était pilotée par M. Louis Lagorgette, chef du secrétariat particulier de M. Paul Faure, ministre d'Etat, qui était accompagné de sa femme et de leur fils ; l'autre était conduite par M. Pierre Michelin, industriel à Clermont-Ferrand.

M. Louis Lagorgette, Mme Lagorgette et leur fils ont été tués.

M. Pierre Michelin a été grièvement blessé.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 29 décembre.

Importations : 26.288 balles; Américain : balase 6; Brésilien : balase 6, Egyptien : balase 9, Indien : balase 4; upper, balase 9.

	New-Orléans		New-York	
Terme	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible	8.49	8.44	8.40	8.29
Décembre	8.51	8.53	8.51	8.42
Janvier	8.29	8.23	8.20	8.12
Février	—.—	—.—	8.23	8.15
Mars	8.39	8.34	8.30	8.20
Avril	—.—	—.—	8.33	8.21
Mai	8.43	8.42	8.36	8.26
Juin	—.—	—.—	8.37	8.29
Juillet	8.46	8.46	8.41	8.34
Août	—.—	—.—	8.42	8.34
Septembre	—.—	—.—	8.44	8.35
Octobre	8.5.	8.49	8.45	8.35
Novembre	—.—	—.—	8.48	8.38

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, nulles; aux ports du Golfe, 11.000; aux ports du Pacifique, nulles.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 13.000; France et Continent, 1.000; Japon et Chine, nulles.

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres. — Sur Paris, 147,26; sur Bruxelles, 29467; cour, hors banque, 6 5/8; à 6 11/16; prêt à court terme, 6 1/2.

New-York. — Sur Paris, 399 1/4; sur Londres, cab transf 49987; sur Bruxelles, 16.67.

SUCRES. — Cuba : prompte livraison, 220; janvier, 223-24; mars, 227(28; mai, 228-29; juillet, 229-30; septembre, 230-31. — Ventes : 14.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 29 décembre. — Le marché des valeurs ne s'est jusqu'ici pas ressenti de la nouvelle attaque lancée par l'attorney général adjoint M. Robert H. Jackson contre « les grosses affaires ». Néanmoins l'attitude du gouvernement envers l'industrie et la lutte contre les trusts provoquent de nombreuses discussions. Divers milieux de Wall Street estiment qu'il y a là un effort pour détourner l'attention des causes de la crise économique. Les transactions ont porté aujourd'hui sur 2.400.000 valeurs.

JOURNAL DE ROUBAIX

ABONNEMENTS

Nord et départements limitrophes	3 mois	36 fr.
	6 mois	67 fr.
	1 an	125 fr.
France et colonies	3 mois	40 fr.
	6 mois	73 fr.
	1 an	131 fr.
Belgique	3 mois	36 fr.
	6 mois	67 fr.
	1 an	125 fr.

Compte chèques postaux : Lille 67

PERSONNE NE PEUT DEVINER QUE VOUS DÉSIREZ VENDRE VOTRE MAISON, MAIS UNE ANNONCE L'APPRENDRA A TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES DE L'ACHETER

AU PAYS DES TRUFFES...

Le « cavoir » et sa truie cherchent des truffes. L'odorat du porc a tôt fait de déceler à 10 et même quelquefois à 30 centimètres sous terre, la petite masse noire et parfumée qui fera les délices des gourmets. (Ph. N.Y.T.)